

http://docs.google.com/Doc?id=dc2m8p62_1143wdkvbfn
<http://pasta.cantbedone.org/pages/9ztR1R.htm>

La vertu de la discrimination

Hans-Hermann Hoppe, *Junge Freiheit*, 15 juillet 2005

Plus maître chez soi ? Exclure est un Droit fondamental

Hans-Hermann Hoppe, auteur de la bête célèbre [Democracy: the god that failed](#), enseigne la science économique à l'Université du Nevada à Las Vegas.

Ses autres traductions en français se trouvent [ici](#).

Dans l'état le plus libre de l'histoire de l'Allemagne, les Puissants, sous la forme du gouvernement de coalition rouge-verte, viennent de décréter que la *discrimination* serait désormais un *acte illégal*. Les rouges-verts suivent ici une directive de Bruxelles, mais dans leur rage "anti-discriminatoire", ils vont singulièrement au-delà des prescriptions de l'UE. Il est vrai que l'opposition a bloqué au Bundesrat la loi "contre la discrimination" de la coalition rouge-verte. Cependant, même les successeurs prévisibles du pouvoir rouge-vert, la [coalition noire-jaune](#), finira par en voter une, de loi "contre la discrimination", même sous une forme atténuée. Et cela introduira en Allemagne des conditions comparables à celles des États-unis, où les Puissants scrutent aux rayons X la conduite personnelle et professionnelle des individus privés à la recherche de la moindre trace de "discrimination".

C'est là une question-là qui exige d'être examinée à fond.

Thèse fondamentale numéro un : la discrimination est absolument inéluctable et nécessaire. Lorsque je sors avec Hans et Franz, Jutta et Karin, je discrimine contre Peter et Paul, Ilse et Elisabeth. Lorsque j'achète chez [Spar](#), je discrimine contre [Edeka](#). Si je mange aujourd'hui des asperges, je discrimine contre les haricots et les petits pois. Lorsque je vais en vacances en Autriche, je discrimine contre la Suisse et les Antilles. Agir, ça veut dire faire des choix ; choisir, ça veut dire préférer celui-ci à celui-là ; et préférer ceci à cela, ça veut dire distinguer, *discriminer*.

La question n'est pas : est-il justifié de discriminer ? Mais, sans aucune exception : "*comment faut-il* que je discrimine, aux dépens de qui et de quoi ?" En particulier cette question-ci est fondamentale : dois-je y appliquer *ma propre* capacité discriminante et tirer les leçons de mes propres erreurs, ou dois-je me laisser dicter par d'autres mes distinctions et la révision de mes propres jugements -- par des politiciens ou des bureaucrates judiciaires ?

La propriété privée permet d'éviter les conflits

Deuxième thèse fondamentale : l'institution de la propriété privée est l'expression pure de la discrimination, et en même temps le fondement de la liberté personnelle. Car ce n'est pas seulement que la discrimination est inéluctable ; c'est aussi que la discrimination -- la discrimination dans la faculté de choisir -- est une vertu. Elle n'est rien de moins que... la condition même de la liberté et de la civilisation.

Depuis qu'Adam et Eve ont été chassés du Paradis, les êtres humains vivent dans l'"empire de la rareté". Il y a moins de biens qu'il n'en faut pour la satisfaction de tous nos besoins. Et cela peut engendrer des conflits : deux ou plusieurs personnes ont des prétentions sur les mêmes biens : leurs opinions sur ce qu'il faut en faire sont inconciliables. Nous avons là un conflit, et pour éviter autant que possible des conflits de ce genre, en vient à l'enseignement de l'institution de la propriété privée comme peut-être la plus grande "découverte" de l'humanité.

L'institution de la propriété privée comme solution au problème du conflit sur les biens non surabondants est l'expression d'une discrimination : le propriétaire de ce bien-ci, c'est moi et non pas toi ; et c'est toi, et pas moi, qui es propriétaire de ce bien-là. J'ai un pouvoir *exclusif* de disposer de ceci, et toi de cela. Je peux décider librement, sans ta permission, quel usage je fais de ma propriété ; et toi tu décides, indépendamment de moi, ce que tu fais de la tienne (aussi longtemps, bien entendu, que ces décisions indépendantes ne portent pas atteinte à l'intégrité physique de la propriété de l'autre). En particulier, j'ai le Droit de t'exclure de l'usage de ma propriété, ou de fixer les conditions auxquelles tu es autorisé à t'en servir ; et toi, tu as le même Droit relativement à ta propre propriété.

Alors que la propriété privée permet d'éviter les conflits, la propriété commune accroît au contraire leur occurrence. Si toi et moi sommes co-propriétaires d'un seul et même objet, et s'il n'existe pas entre nous une parfaite harmonie des intérêts (ce dont on sait que même dans des couples mariés c'est assez rarement le cas), alors nous avons encore un conflit : on ne peut pas appliquer en même temps deux ou plusieurs intérêts divergents à un objet donné. Alors, ou bien c'est ton opinion à toi qui l'emporte, et c'est moi le perdant ; ou alors c'est moi qui gagne, et c'est toi qui perds. Nous ne pouvons pas agir librement, indépendamment l'un de l'autre. Cependant, nous pouvons tout de même nous séparer, divorcer, et à cette occasion céder nos parts de propriété respectives.

Cependant, même cette possibilité du divorce disparaît, et les conflits deviennent inéluctables et permanents, lorsque des biens rares se retrouvent en "propriété publique", comme par exemple les routes, les écoles, les parcs, etc.

Nous serions soi-disant tous "propriétaires" des biens en question, mais comme personne ne possède aucun titre de propriété aliénable sur une portion d'entre eux, ce sont toujours les hommes de l'état qui exercent le contrôle effectif et de ce fait c'est à eux qu'il faut s'adresser comme à des "propriétaires". Nous avons, toi et moi, des intérêts divergents en ce qui concerne les "biens publics". Par exemple, tu voudrais passer en voiture dans cette rue, alors que moi je voudrais y organiser une manifestation. Mais ni toi ni moi ne pouvons réellement décider ce qui va se passer, pas plus que nous ne pouvons nous défaire de cette "propriété", en la vendant à un autre. Par conséquent, l'existence même des biens "publics" rend le conflit inéluctable, et les "propriétaires" nominaux de ce genre de biens apprennent bien vite à se détester à fond.

Finalement, les lois "contre la discrimination" ne signifient rien d'autre que la "nationalisation" de la propriété et, ce faisant, elles mettent en route un processus de "dé-civilisation". En adoptant des lois "contre la discrimination" les hommes de l'état confisquent aux propriétaires privés le Droit d'exclure qui est inhérent au principe de la propriété privée. Ils les dépossèdent de leur propriété, dans la mesure où ils la livrent "au public". Ce faisant, les hommes de l'état détruisent les fondements de la liberté personnelle. Ils nous dépouillent toujours plus de toute protection, attisent les conflits, et favorisent les

conduites anormales, non civilisées.

L'intégration forcée contre la libre association

Les lois "contre la discrimination" sont là pour empêcher les employeurs de décider qui ils veulent embaucher et licencier, les bailleurs de choisir à qui louer, et les commerçants de déterminer à qui ils vendront leurs produits et leurs services. Elles interdisent désormais aux associations privées de se donner tout quels statut que leurs membres auront jugés conformes à leurs intérêts ; aux banques et aux assurances de distinguer entre bons et mauvais risques de crédit ou de pertes, etc. C'est une intégration forcée qui remplace la liberté de s'associer.

Le Droit d'exclure est un Droit protecteur fondamental. Si je ne peux plus décider comme je veux qui je chasse de chez moi, alors je ne suis, littéralement, plus protégé contre quoi que ce soit. Il fut un temps où l'on disait "Charbonnier est maître chez soi". Les lois "contre la discrimination" font en sorte que nous ne soyons plus maîtres chez nous. Ce ne sont plus les propriétaires privés mais les hommes de l'état qui décident désormais qui peut entrer et sortir, et faire ou laisser faire quoi, dans les entreprises privées, les auberges, les clubs et même les ménages.

Les conséquences d'une politique d'intégration forcée imposée par les hommes de l'état sont prévisibles et en même temps observables absolument partout. Le Droit d'exclure d'autres personnes de sa propriété est le moyen qui permet d'empêcher qu'il vous arrive quelque chose de moche ou que vous jugez désagréable. L'exclusion me permet de me protéger contre les écoliers, apprentis, étudiants, employés, locataires, clients, invités, etc. qui sont mal élevés, paresseux, indignes de confiance, va-de-la-gueule, irrespectueux, irresponsables, débauchés, bref : que moi je considère comme effroyablement mauvais. A l'inverse, l'intégration forcée, c'est-à-dire la "non-discrimination" favorise et entretient la mauvaise conduite et le caractère pervers.

Dans une société civilisée, le prix le plus élevé à payer pour la mauvaise conduite, c'est l'exclusion. Les personnages totalement dépourvus d'éducation ou d'humanité se retrouvent bien vite rejetés par tous et par chacun, et deviennent des parias, en marge de la civilisation. C'est là un prix élevé, et c'est pourquoi l'incidence de tels comportements, normalement, est faible. En revanche, lorsqu'on vous empêche de chasser les autres de sa propriété, alors que vous jugez leur présence indésirable, alors on encourage la mauvaise conduite, les comportements criminels et les caractères carrément tordus. Au lieu qu'on les repousse dans l'isolement, aux marges de la société, leur comportement déplaisant devient toujours plus visible, et plus choquant. C'est l'ensemble des relations dans la société, aussi bien privées que professionnelles, qui sont de plus en plus dépourvues de considération et de respect, niveleuses et non civilisées.

C'est pourquoi on ne peut que conclure ceci : si on est pour la civilisation, il faut combattre les lois "contre la discrimination", avec toute la force et la véhémence nécessaires. Et comme premier pas dans cette direction, les abolitionnistes doivent apposer l'avis suivant : Accès Interdit aux Politiciens.

<http://pasta.cantbedone.org/pages/W5Uqb8.htm>

Die Tugend der Diskriminierung

Hans-Hermann Hoppe, *Junge Freiheit*, 15. Juli 2005

Nicht mehr Herr im eigenen Haus: Das Recht auf Ausschluß ist ein elementares Schutzrecht

Im freisten Staat der deutschen Geschichte hat die Obrigkeit in Gestalt der rot-grünen Regierung soeben verfügt, daß Diskriminierung fürderhin eine ungesetzliche Handlung darstelle. Rot-Grün folgt damit einem Dekret aus Brüssel, geht aber in antidiskrimatorischem Furor noch wesentlich über die EU-Vorgaben hinaus. Zwar ist das rot-grüne loi "contre la discrimination" von der Opposition im Bundesrat aufgehalten worden. Doch auch die voraussichtlichen schwarz-gelben Nachfolger der rot-grünen Obrigkeit werden ein loi "contre la discrimination" verabschieden, wenn auch in abgeschwächter Form. Damit werden in Deutschland Verhältnisse wie in Amerika wahrscheinlich, wo die Obrigkeit das soziale und wirtschaftliche Verhalten von Privatpersonen peinlich auf Anzeichen von Diskriminierung durchleuchtet. Das Thema bedarf einer grundsätzlichen Untersuchung.

Erste fundamentale These: Diskriminierung ist unumgänglich. Wenn ich mit Hans und Franz, Jutta und Karin ausgehe, diskriminiere ich Peter und Paul, Ilse und Elisabeth. Wenn ich bei Spar einkaufe, diskriminiere ich Edeka. Wenn ich heute Spargel esse, diskriminiere ich Bohnen und Erbsen. Wenn ich nach Österreich in die Ferien fahre, diskriminiere ich die Schweiz und die Karibik. Handeln heißt wählen; wählen heißt, eins dem anderen vorziehen; und eins dem anderen vorziehen, heißt unterscheiden, diskriminieren. Es ist unmöglich, nicht zu diskriminieren. Die Frage ist nicht: "Ist es richtig zu diskriminieren?", sondern immer: "Wie und wen/was soll ich diskriminieren?" Insbesondere ist die Frage grundlegend: Soll ich dabei mein eigenes Unterscheidungsvermögen einsetzen und aus den eigenen Fehlern lernen, oder muß ich mir meine Unterscheidungen und Urteilskorrekturen von anderen - Politikern und Richtern - diktieren lassen?

Privateigentum ermöglicht Vermeidung von Konflikten

Die Institution des Privateigentums, so eine zweite fundamentale These, ist der Ausdruck reinster Diskriminierung und zugleich Grundlage individueller Freiheit. Diskriminierung ist nicht nur unumgänglich. Diskriminierung - einen diskriminierenden Geschmack zu haben - ist sogar eine Tugend. Es ist nichts Geringeres als die Voraussetzung von Freiheit und Zivilisation.

Seit der Vertreibung aus dem Paradies leben die Menschen im "Reich der Knappheit". Es gibt weniger Güter, als zur Befriedigung aller unserer Bedürfnisse erforderlich sind. Deshalb kann es zu Konflikten kommen. Das Interesse zweier oder mehrerer Personen richtet sich auf dieselben Güter. Ihre Auffassungen darüber, was mit diesen Gütern geschehen soll, sind unvereinbar. Dann liegt ein Konflikt vor, und um solche Konflikte möglichst zu vermeiden, kommt es - als der wohl größten "Erfindung" der Menschheit - zur Ausbildung der Institution des Privateigentums.

Die Institution des Privateigentums als Lösung des Problems von Konflikten angesichts knapper Güter ist Ausdruck einer Diskriminierung. Ich, nicht du, bin der Eigentümer dieses Gutes; und du, nicht ich, bist Eigentümer jenes Gutes. Ich habe exklusive Verfügungsgewalt über dies und du über das. Ich kann frei, ohne deine Zustimmung, entscheiden, wie ich mein Eigentum verwende; und du entscheidest, unabhängig von mir, was du mit deinem Eigentum anstellst (natürlich nur solange, wie beide durch ihre voneinander unabhängigen Entscheidungen die physische Integrität des Eigentums des jeweils anderen nicht verletzen). Insbesondere darf ich dich von der Verwendung meines Eigentums ausschließen oder darf die Voraussetzungen festlegen, unter denen dir eine Nutzung meines Eigentums gestattet ist; und du hast dieselben Rechte hinsichtlich deines Eigentums.

Während Privateigentum die Vermeidung von Konflikten ermöglicht, erhöht Gemeineigentum die Wahrscheinlichkeit von Konflikten. Sind wir beide, du und ich, Eigentümer ein- und derselben Sache und gibt es zwischen uns keine perfekte Interessenharmonie (was bekanntlich schon unter Ehepaaren selten genug der Fall ist), dann liegt ein Konfliktfall vor. Zwei oder mehr unterschiedliche Interessen bezüglich eines Gegenstandes können nicht gleichzeitig umgesetzt werden. Entweder siegt deine Meinung, und ich bin der Verlierer; oder ich siege, und du verlierst. Wir können nicht beide frei und unabhängig voneinander handeln. Immerhin können wir uns aber trennen bzw. scheiden, indem wir unseren jeweiligen Eigentumsanteil veräußern.

Auch diese Möglichkeit der Trennung entfällt, und Konflikte werden unausweichlich und permanent, wenn knappe Güter sich im "öffentlichen Eigentum" befinden, wie etwa Straßen, Schulen, Parks und ähnliches. Angeblich sind wir alle die Eigner dieser Güter, doch da niemand einen veräußerbaren Anteilsschein an ihnen besitzt, ist es tatsächlich immer der Staat, der die Kontrolle über diese Güter ausübt und somit als "Eigentümer" anzusprechen ist. Du und ich haben divergierende Interessen bezüglich "öffentlicher Güter". Beispielsweise möchtest du auf der Straße Autofahren, ich aber möchte zur gleichen Zeit eine Demonstration dort abhalten. Aber weder du noch ich können entscheiden, was tatsächlich geschieht, noch können wir uns von "unserem Eigentum" effektiv, durch Verkauf trennen. Angesichts der Existenz öffentlicher Güter ist Konflikt deshalb unumgänglich, die nominellen Eigner solcher Güter werden sich darum schnell und gründlich hassen lernen.

Antidiskriminierungsgesetze bedeuten letztlich nichts anderes als die "Ver-öffentlichtung" des Privateigentums und setzen damit einen Prozeß der Entzivilisierung in Gang. Mit der Verabschiedung von Antidiskriminierungsgesetzen entzieht der Staat Privateigentümern das im Konzept des Privateigentums enthaltene Ausschlußrecht. Er enteignet sie, indem er privates Eigentum "veröffentlicht". Der Staat untergräbt damit die persönliche Freiheit. Er macht uns zunehmend schutzlos, schürt Konflikt, und fördert unnormales, unzivilisiertes Benehmen.

Erzwungene Integration statt freier Assoziation

Antidiskriminierungsgesetze sorgen dafür, daß Arbeitgeber nicht mehr einstellen und entlassen dürfen, wen sie wollen, daß Vermieter sich ihre Mieter nicht länger frei aussuchen dürfen, daß Verkäufer nicht mehr bestimmen können, an wen sie ihre Waren oder Dienstleistungen verkaufen, daß es privaten Vereinigungen nicht mehr gestattet ist, sich beliebige, ihren Mitgliedern vorteilhaft erscheinende Satzungen zu geben, daß es Banken und Versicherungen nicht mehr erlaubt ist, zwischen höheren und

niedrigeren Kredit- und Versicherungsrisiken zu unterscheiden, usw. Anstelle von freier Assoziation tritt erzwungene Integration.

Das Recht auf Ausschluß ist ein elementares Schutzrecht. Wenn ich nicht mehr von meinem Eigentum beliebig ausschließen darf, dann bin ich buchstäblich vor nichts mehr sicher. Einst hieß es: "My home is my castle". Antidiskriminierungsgesetze sorgen dafür, daß wir nicht mal im eigenen Haus mehr Herr sind. Nicht Privateigentümer, sondern der Staat bestimmt von nun an, wer in privaten Firmen, Gaststätten, Klubs, ja Haushaltungen ein- und ausgehen und dort tun und lassen darf.

Die Folgen einer staatlich verordneten Politik erzwungener Integration sind voraussehbar und inzwischen auch unübersehbar und allgegenwärtig. Andere Menschen von seinem Eigentum ausschließen zu dürfen, ist das Mittel, mit dem man verhindern kann, daß einem Böses oder als unangenehm Erachtetes widerfährt. Durch Ausschluß kann ich mich vor schlecht erzogenen, faulen, unzuverlässigen, lauten, respektlosen, verantwortungslosen, verlotterten, kurz: von mir als abschreckend und übel erachteten Schülern, Lehrlingen, Studenten, Angestellten, MieterInnen, Kunden, Gästen usw. schützen. Erzwungene Integration bzw. Nicht-Diskriminierung dagegen begünstigt und züchtet schlechtes Benehmen und schlechten Charakter.

In zivilisierter Gesellschaft ist der höchste zu zahlende Preis für Fehlverhalten der Ausschluß. Rundum unerzogene oder üble Charaktere werden sich schnell von allem und jedem ausgeschlossen finden und zu Ausgestoßenen werden, abseits der Zivilisation. Dies ist ein hoher Preis, und darum ist die Häufigkeit solchen Benehmens normalerweise gering. Wenn man jedoch daran gehindert wird, andere von seinem Eigentum zu verstößen, wann immer man ihre Anwesenheit für unerwünscht hält, werden schlechtes Benehmen, Fehlverhalten und rundweg üble Charaktere ermutigt. Statt isoliert und an den Rand der Gesellschaft verdrängt zu werden, wird ihr unerfreuliches Verhalten immer öfter und stärker zur Schau gestellt. Sämtliche soziale Beziehungen - ob im privaten oder im Geschäftsleben - werden zunehmend rücksichts- und respektloser, egalitär und unzivilisiert.

Darum kann die Schlußfolgerung nur lauten: Wenn man die Zivilisation bejaht, müssen die Antidiskriminierungsgesetze lautstark und vehement bekämpft werden. Und als ersten Schritt in dieser Richtung sollte man den Urhebern dieser Gesetze sagen: Politiker unerwünscht!

Prof. Dr. Hans-Hermann Hoppe, Autor des Bestsellers *Demokratie: Der Gott der keiner ist*, lehrt Wirtschaftswissenschaften an der Universität von Nevada in Las Vegas.